



LE PRIEURÉ DE BEAULIEU

EN ROANNAIS ()*

II

DANS la seconde moitié du XIII^e siècle vivait retiré dans son château fort à Saint-Haon, un seigneur du nom de Guillaume. Possesseur des vastes domaines de la famille de Saint-Haon et d'une partie de celle de Roannais, Guillaume n'avait eu de sa femme, Bonne de Lusignan, qu'une fille, Alice de Saint-Haon. Tout à côté, vivait dans ses terres « dame Alice de Roanne, » restée seule d'une des branches de la maison de Roanne dont elle possédait tous les biens. Mariée très jeune à un seigneur bourguignon, Guy de la Perrière (de Petraria), elle resta

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Janvier 1896.

veuve de bonne heure et s'occupa de l'éducation de son fils unique, appelé aussi Guy. « Or, dit La Mure, Guillaume de Saint-Haon, étant aussi devenu veuf, crut ne pouvoir mieux faire pour réunir tous les biens des trois branches de la maison de Roannais, à sçavoir Roannais, Roanne et Saint-Haon, en une même famille, que de faire un double mariage, à sçavoir de lui avec ladite dame, Alice de Roanne, veuve dudit seigneur de la Perrière, et de sa fille, Alice de Saint-Haon, qui par lui avait tous les droits des branches de Roannais et de Saint-Haon avec Guy de la Perrière, qui par sa mère avait tous les droits de la branche de Roanne outre les terres de son père... Et ce double mariage qui assemblait en une même famille tous les biens de la maison de Roannais, se solennisa vers l'année 1275 (1). »

Après la mort de Guillaume de Saint-Haon et d'Alice de Roanne sa mère, Guy, devenu le plus puissant vassal du comte de Forez, possédait presque toute la plaine du Roannais. Riche et pieux, il s'occupa d'améliorer la situation de ses serfs, comme aussi de reconstruire et doter les monastères. Le pitoyable état où se trouvait le prieuré de Beaulieu, dont un incendie n'avait laissé presque que des décombres, ne tarda pas à attirer ses regards ; et il le fit réédifier presque en entier et quelques années après — probablement au début du xiv^e siècle —, il y ajouta de nouveaux bâtiments et fit rebâtir l'église, « en forme de croix, de la manière quelle est encore, » écrit La Mure vers 1670 (2).

La protection que Guy de la Perrière venait d'accorder

(1) La Mure, *les Ducs de Bourbon et les Comtes de Forez*, tome II, pages 150 et 503.

(2) La Mure, *le Dévot Prieuré des dames religieuses de Beaulieu en Roannais*, *op. cit.*

au monastère ne se démentit pas pendant toute sa vie. Il fit plus : par son testament, il lui donna un fief situé au-delà de Roanne et voulut être enterré dans l'église même rebâtie par ses libéralités. Sa volonté fut remplie, et à sa mort, arrivée en 1344, il fut inhumé dans la chapelle Saint-Clair (3) de Beaulieu qu'il avait dotée. Sa veuve, Alice de la Perrière lui fit édifier un monument de pierre : « élevé de terre d'environ trois pieds et dessus est représenté en relief un chevalier armé de pied en cap, les éperons aux pieds, les mains jointes, le casque levé et le visage regardant le ciel, revêtu, outre sa cuirasse, d'une cotte d'armes au bas de laquelle est une ceinture dont pend son cimenterre, à ses pieds est couché un lyon, et à chacun des quatre coins de ce monument est représenté un ange en relief fléchissant le genoux et lisant dans un livre. Or tout au-devant de ce monument et joignant iceluy est un pied d'estail en figures, sur lequel est en relief l'écusson de ses armes, ou est une fasce avec trois testes couronnées en chef... sans qu'on puisse discerner les émaux dont est estoffé tout ce monument, qui n'a point d'autre couleur que celle qui lui est naturelle (4). »

De son mariage avec Alice de Saint-Haon, qui lui survécut fort longtemps, Guy ne laissait qu'une fille, connue sous le nom d'Alice de la Perrière (5). Digne héritière des biens et des vertus de sa famille, elle continua à Beaulieu la protection dont ses ancêtres lui avaient donné l'exemple.

(3) *Op. cit.*

(4) Elle épousa messire Hugues de Damas, chevalier, seigneur de Cousan. La Mure, *les Ducs de Bourbon et les Comtes de Forez*, tome 11, p. 503 et suiv,

(5) Cf. Appendice : *le Prieuré d'hommes de Beaulieu en Roannais.*

Pleine de respect pour la mémoire de son père, elle voulut fonder sur son tombeau une prière perpétuelle. C'est pourquoi, moins de dix ans après sa mort, en 1353, elle établit dans la chapelle de Saint-Clair une prébende qu'elle dota richement. Un des Frères attachés au couvent devait faire le service « qui était d'une messe chaque jour » (6). Ce fut la seule des anciennes fondations pieuses de Beaulieu qui continua jusqu'à la ruine complète du prieuré (7).

Vers 1330, le couvent se trouvant achevé, des difficultés d'un autre ordre commencèrent. Il fallut rentrer dans les biens et propriétés aliénées pour sa reconstruction. A ce sujet, il s'éleva une contestation entre Beaulieu et le prieur de Magneu-Hauterive (8), Simon de Molières. Ce dernier prétendait percevoir, au moins partie, sinon tout le péage de Villareys (Villeret) que nos religieuses possédaient depuis un temps immémorial par donation de la maison de Beaujeu. Après plusieurs années de pourparlers, le procès n'avançant pas, les parties choisirent pour arbitre Simon Ancelin, doyen de la collégiale de Montbrison (9), qui mit fin au litige

(6) *Vid. infra*: « Procès-verbal de la prise de possession de la prébende La Perrière par Me Eustache François Mourier, prêtre sociétaire de l'église paroissiale de Saint-Haon-le-Châtel, le 22 juin 1772. »

(7) Archives départementales de la Loire, tome 11, p. 101, 110, 138, 135, 207, 219, 202.

(8) Magneu-Hauterive était le siège d'un prieuré bénédictin très ancien, dépendant de l'abbaye de l'Île-Barbe. La Mure, *Hist. ecclésiastique du diocèse de Lyon*, p. 236, 237.

(9) Simon Ancelin était natif de Montbrison ; il avait pour père Philippe Ancelin, bourgeois de cette ville. La famille Ancelin avait donné son nom à une terre voisine qui fut ensuite vendue à un comte de Forez qui lui laissa le nom de Clos-Ancelin, sous lequel elle est désignée dans tous les documents. Dom Renon, *Chronique de Notre-Dame de Montbrison*.

par un accord laissant le péage aux religieuses, moyennant une légère redevance à donner au prieur de Magneu.

A cette époque, le moûtier de Beaulieu était un des plus riches du Roannais. Indépendamment de celles déjà citées, il avait reçu des donations testamentaires de Jean Miglet, seigneur de Changy, qui en 1318, avait légué aux religieuses vingt-cinq livres, de Jean de Chenevoux, seigneur de Bussières, dont le testament daté de 1333 renferme un don en faveur du sacristain de Pouilly-les-Nonains et du prieuré de Beaulieu, et de noble homme messire Jean du Vernet, chevalier, qui, parmi les nombreux membres de sa famille répandus dans les moustiers et prieurés du Forez, cite « sa fille Hénarde religieuse de Beaulieu en Roannais », en faveur de laquelle il fait une donation.

En 1361, par son testament, Françoise de les Chasegnes, damoiselle, veuve de Hugues Bagnaudon, « veut être enterrée au cloître de Beaulieu, dans le tombeau de son mari. Elle fait des legs en faveur du monastère de Beaulieu et de Simon Dru, prêtre. Elle donne et lègue deux nappes, dont l'une sera placée l'autel de la bienheureuse Vierge Marie, en l'église de Roanne, et l'autre sur celui de Saint-Pierre... » Quelques années plus tard, en 1398. « Etienne Gassolet, habitant de Beaulieu, paroisse de Riorges... demandait à être enterré au cimetière de Beaulieu, au tombeau de ses ancêtres et faisait des dons aux religieuses de Beaulieu, au lampadaire de Beaulieu, au luminaire de Riorges et à l'hôpital de Roanne... » Les religieuses reçurent encore en 1401 les libéralités de Jean de Malintra, de la paroisse de Saint-André de Renaison et en 1409 de François du Saix, chevalier (10).

(10) En 1400 le prieuré de Beaulieu avait reçu « trois sols d'or » qui

Vers le milieu du xv^e siècle, un procès s'engagea entre les habitants du hameau de Beaulieu, dépendance du prieuré, et le capitaine châtelain de Crozet qui voulait les contraindre « au guet et à la garde du château... » Le village de Beaulieu étant « membre » de la châtellenie de Saint-Haon, unie à celle de Crozet, rendait le droit du châtelain indiscutable, mais les habitants s'adressèrent « à puissante personne, messire Guillaume Gouffier », récent acquéreur de la terre de Boisy, faisant valoir « que leur village était éloigné d'environ quatre fortes lieues du Crozet et qu'ils avaient toujours fait guet et garde au château de Roanne. » Le nouveau seigneur de Boisy en écrivit au duc de Bourbonnais, comte de Forez qui lui accorda le 18 juin 1457 des lettres patentes « portant commandement à noble Pierre de Bruzet, gouverneur de Roannais et capitaine-châtelain de Crozet, d'avoir à se désister de l'assignation qu'il avait faite aux habitants des villages de Mably et de Beaulieu pour les contraindre d'aller faire guet et garde au chasteau de Crozet... et les laisser faire guet et garde au chasteau de Roanne... comme ils ont coutume de faire de toute ancienneté... »

Ce jugement si raisonnable ne fut pas accepté volontiers par Pierre de Bruzet « qui réclama à chacun desdits villages de Mably et de Beaulieu la somme de dix livres par an pour droit de guet, de garde et de capitainage; disant que

lui avaient été donnés « *pro elemosyna et salute animæ* » par Jeanne de Forez, douairière de Bourbon, veuve de Guy VII, comte de Forez. Huillard-Breholles, *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*.

En 1416, Anne d'Auvergne, mère de Jean II de Bourbon, comte de Forez, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, donna 10 sols d'or aux religieuses de Beaulieu.

chaque village de la baronnie de Roannais était obligé de payer la somme annuelle de dix livres pour former le gage du capitaine du château de Roanne... »

Mais la cour de Moulins chargée de cette affaire, vit dans cette réclamation une marque de la mauvaise humeur du capitaine châtelain, et par un arrêt fit droit aux réclamations des habitants de Mably et de Beaulieu répondant « que de toute ancienneté ils avaient coutume de se retirer au château de Roanne, comme étant la place forte la plus près de chez eux, et d'y faire le guet et garde en temps de guerre seulement, sans être obligés de payer aucun droit de capitaine et que, s'ils ont payé quelque chose, c'est leur portion des cent sols tournois que payent annuellement les habitants de Roanne, avec lesquelles il font guet et garde audit château, pour aider à payer les gages du capitaine... (11). »

En 1463, les religieuses de Beaulieu eurent à soutenir un procès contre Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, au sujet des dîmes qu'elles percevaient sur la paroisse de Saint-Romain. La cause fut portée devant le bailli de Forez qui donna raison aux religieuses (12). L'accord qui termina cette affaire porte la date du 6 mars 1463 (13).

Depuis cette époque jusqu'à la fin du xvi^e siècle, les documents font rarement mention du couvent de Beaulieu. Nous pouvons seulement conjecturer que le moûtier ne fut pas abandonné comme son voisin le prieuré de Riorges

(11) A. Coste. *Essai sur Roanne et ses environs*, p. 145 et 146.

(12) Le lieutenant civil de Pierre d'Urfé, bailli de Forez était alors Pierre Chauvet, seigneur de Montrenard ; il exerça cette charge de 1461 à 1470.

(13) Arch. du duché de Roannais, Châtellenie de Boisy.

que les religieux d'Ainay quittèrent dès le début des guerres de religion. C'est au moins ce qui semble résulter du procès-verbal de la visite pastorale de Pierre Pomyers, archiprêtre de Roanne et curé de Saint-Germain-Laval qui, le 10 août 1596, se présenta à la porte du prieuré de Beaulieu.

« Visite pastorale de Pierre Pomyers, archiprêtre de Roanne, etc.

« Du 10^{esme} d'aoust 1596.

« Dud Riorges, après-midi, nous sommes transportés, assistés des dessus nommés, au lieu, prieuré et monastère de Beaulieu et dans l'esglise d'icelluy. Et au-devant laquelle parlant à dame Anthoinette de Thelis, prieure dudit lieu, avons a icelle fait entendre, comme par vertu dudict arrest et mandement à Nous envoyé, nous estions venu exprès audict lieu de Beaulieu, pour faire visitte. Laquelle dame Anthoinette de Thelis nous a remonstré ledict monastère ou prieuré estre despendant de l'abbaye et ordre de Fontevrault, lequel ordre ne reconnoist pour aulcune chose que ce soict, soict pour visitte ou administration de justice, aultre, que ladicte dame abbesse de Fontevraud ou son vicaire, lesquelz en font leur devoir. Et mesme que le sieur Coppin, vicaire général et visiteur de la France audict ordre, y auraict esté et faict son debvoir puy les festes de Pentecostes dernier, ne reconnoissant en rien pour cest effaict le sieur archevêque de Lyon ou ses députés, au moyen de quoy doibtz passer outre. Toutefois n'entend ne voulloir empescher d'informer sur le contenu de l'arrestz de la cour de parlement, pour en certifier la cours des Grandz Jours. Quoy voyant ay passé outre. Et a ladicte dame de Thelis soubz signé avec Nous (14). »

(14) Peu de temps après, en 1619, le grand conseil du roi ratifia et

confirma tous les privilèges dont jouissaient les religieuses de Beaulieu et mit le prieuré sous la sauvegarde royale.

Nous ne connaissons malheureusement que les noms des prieures qui pendant trois siècles se sont succédé dans le gouvernement du couvent. La Mure qui nous les a conservés se contente de les énumérer dans l'ordre chronologique. La première des prieures qui garda son nom de famille fut dame Alice de Ronchevol, qui dans les actes signés de son nom, se qualifie « d'humble prieure », titre que prirent après elle celles qui lui succédèrent dans cette charge. La famille à laquelle elle appartenait portait « d'argent à l'aigle éployée ou à deux têtes, de gueules bequée et membrée d'azur ». Il ne faut pas la confondre avec une autre famille de même nom qui vint s'établir à Roanne beaucoup plus tard, dans le courant du xvii^e siècle et qui était originaire du Bourbonnais.

Après elle « et dans l'ordre des temps », vinrent Philiberte de Saint-Romain d'une noble et ancienne famille possessionnée près de Beaulieu, Jeanne de Bourdeilles, Françoise de Mont-d'Or, originaire du Lyonnais. — Elle avait un frère qualifié « prieur du monastère d'hommes de Beaulieu ». Il fut le dernier à porter ce titre dont la suppression eut lieu en 1543 par arrêt de l'abbesse générale de Fontevault. — Citons ensuite : Adrienne des Roches, d'une famille forésienne, et qui eut deux de ses sœurs successivement abbesses de Beaulieu ; Nunciède de Chartres, Peronnelle du Poyet, Antoinette de Damas de la lignée des Damas-Cousan, l'une des familles les plus puissantes du Forez, Gilbert d'Isserpent, ou des Serpents, qui se rattachait au Roannais par ses origines ; Claudine de Creneau, d'une maison aussi illustre par sa noblesse que par sa piété et qui donna plusieurs chanoines à Saint-Jean de Lyon. Enfin, Antoinette de Thélis « et autres de semblables maisons... » Mais, ajoute La Mure, et parce que l'humilité est la vraie grandeur qu'on recherche en ce monastère, je n'en dirai pas davantage, passant même sous silence celles qui ont eu cette charge depuis le commencement de ce siècle... »

(La Mure, *Les Antiquités du dévot prieuré des dames religieuses de Beaulieu en Roannais de l'ordre de Fontevault*. Bibliothèque de la ville de Lyon, Fonds Coste, n^o 3180.)

(A suivre.)

J. PRAJOUX.